Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260917-DC2026091603-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 16 septembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260916/03 :
Incendie été 2026 – soutien aux communes sinistrées
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Elodie CERVO a donné pouvoir à Laurence LE PABIC
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 28 - Pouvoirs : 1 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Carine PUREN
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 28 conseillers municipaux présents

---

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;
Monsieur le Maire rappelle que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-Mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pluneret tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, Monsieur le Maire propose que la Commune de Pluneret contribue à soutenir les communes impactées, en faisant un don d'un montant de 1000 € à l'Association des maires de France « AMF Aides sinistrés ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le don de 1000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.**

PLUNERET, le 17 septembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN